

Décision portant sur l'appel à projet de la Région Midi-Pyrénées pour l'ouverture à l'apprentissage de nouvelles formations du CFA SA-UPS.

Conseil d'administration du 1^{er} juin 2015

Délibération 2015/06/CA-060

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 28 ;

Vu la convention quinquennale Université-Région constituant le CFA SA-UPS de septembre 2012 ;

Vu les statuts la Mission Formation Continue et Apprentissage de l'université Toulouse III-Paul Sabatier ;

Considérant l'appel à projet lancé par la Région Midi-Pyrénées pour ouvrir de nouvelles formations en apprentissage à la rentrée 2016 ;

Considérant la proposition de classement du conseil de perfectionnement du CFA SA-UPS (Centre de formation d'Apprentis « Sections d'Apprentissage de l'Université Paul Sabatier ») réuni le 21 mai 2015 dans le cadre de l'ouverture à la rentrée 2016 de nouvelles formations en apprentissage (appel à projet de la Région Midi-Pyrénées ;

Après en avoir délibéré, les conseillers décident de déposer les projets de formations suivants :

- 1. La licence Informatique parcours type Informatique Réseaux et Télécommunications (FSI-Toulouse) ;**
- 2. La licence professionnelle Métiers de l'informatique : systèmes d'information et gestion des bases de données parcours type Gestion de bases de données (IUT A-Toulouse).**

Si la Région Midi-Pyrénées accepte la dérogation formulée par la président de l'UFTMiP d'une troisième possibilité de dépôt dans le cadre des travaux de consolidation de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur entrepris par la COMUE, une troisième demande sera déposée :

- La licence mécanique parcours type Génie mécanique (FSI-Toulouse).**

Toulouse, le 1^{er} juin 2015
Le Président



Bertrand MONTHUBERT

Nombre de membres : 30

Nombre de membres présents ou représentés : 25

Nombre de voix favorables : 25

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Ne prennent pas part au vote : 0